

**Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2021, dans l'académie de MAYOTTE.**

Le Directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2021 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de MAYOTTE, au titre de l'année 2021 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2021, dans l'académie de MAYOTTE :

Monsieur CHEIK AHAMED Abal-Kassim, maître de conférences de classe normale, président, CUFR de Mayotte, Dombéni.

Madame BERKA Daouya, ingénieure de recherche hors classe, vice-présidente, CUFR de Mayotte, Dombéni.

Madame JONCOUR Blandine, attachée d'administration de l'Etat hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Grenoble, Grenoble.

Monsieur BEDEAU DE L'ECOCHERE Eric, responsable administratif du pôle chirurgie, Centre Hospitalier de Mayotte, Mamoudzou.

Madame BOUAKA Kheira, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, suppléante, Aix Marseille Université, Marseille.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Dombéni, le 19 mai 2021

Aurélien SIRI,  
Directeur du CUFR

